



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 11 avril**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière

2017-04-094

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'avril 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2017-04-095

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2017, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 3 avril 2017.

2017-04-096

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-04)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-04-097

**SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
DÉCEMBRE 2016 ET LE MOIS DE MARS 2017**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2016 et le mois de mars 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-04-098

**SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME GINETTE
LEFEBVRE – RÉCEPTIONNISTE/AGENT DE BUREAU – SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES**

Considérant que madame Ginette Lefebvre, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 8 mars 2017, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 2 juillet au 2 septembre 2017 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Ginette Lefebvre – Réceptionniste/Agent de bureau – Service des travaux publics et des infrastructures, un congé sans solde du 2 juillet au 2 septembre 2017 inclusivement selon sa demande déposée.

2017-04-099

**SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME MIREILLE
PÉLADEAU – TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION –
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PINCOURT**

Considérant que madame Mireille Péladeau, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 15 mars 2017, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 9 juillet au 5 août 2017 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Mireille Péladeau – Technicienne en documentation – Bibliothèque municipale de Pincourt, un congé sans solde du 9 juillet au 5 août 2017 inclusivement selon sa demande déposée.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-04-100

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE – INSCRIPTION AUX ASSISES ANNUELLES 2017 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'inscription de cinq (5) délégués aux Assises annuelles 2017 de l'Union des municipalités du Québec.

Qu'une dépense de 3 926,41 \$, taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.311.

2017-04-101

SUJET : POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

ATTENDU l'adoption, le 20 mai 2016, de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (projet de loi n° 76);

ATTENDU la nomination d'un Comité de transition composé de 5 membres, dont trois membres nommés par le gouvernement du Québec et deux par la Communauté métropolitaine de Montréal. Ce comité a entre autres pour mandat de :

- Dresser la première politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- Établir les modalités de la contractualisation des services avec les Autorités organisatrices de transport (AOT);
- Dresser les prévisions budgétaires du premier exercice;
- Assurer le transfert des actifs et des passifs entre les organismes.

ATTENDU QUE le 17 janvier 2017, le Comité de transition a présenté une proposition de politique de financement et un document sur l'impact de la politique sur les contributions des municipalités aux villes de Montréal, Laval, Longueuil, à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord et à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud;

ATTENDU QUE le 31 janvier 2017, une mise à jour du document sur l'impact de la politique sur les contributions des municipalités a été présentée;

ATTENDU QUE l'application de cette proposition de politique de financement engendre des impacts financiers importants et inacceptables pour les contribuables de la majorité des villes;

ATTENDU QUE la politique de financement n'engendre pas de nouveaux services pour les usagers du transport collectif sur le territoire métropolitain, mais plutôt une nouvelle taxe pour les contribuables des banlieues;

ATTENDU QU'en l'absence d'un nouveau cadre tarifaire, ce sont les cadres actuels (budgets adoptés en 2017) qui devraient servir de cadre financier transitoire;

ATTENDU QUE la politique de financement devra faire l'objet d'une réforme majeure avec l'arrivée du Réseau électrique métropolitain (REM);



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

ATTENDU QU'il n'appartient pas aux instances municipales d'assumer les coûts du système qui découlent de l'entrée en vigueur de la Loi, lesquels s'ajoutent indûment à leurs charges financières ;

ATTENDU QUE la politique de financement doit être exempte de toute forme d'incohérence et d'iniquité pour être éventuellement approuvée, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE DEMANDER le report de l'adoption de la première politique de financement par la Communauté métropolitaine de Montréal afin de permettre d'y apporter les bonifications ainsi que les recommandations nécessaires ;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi n° 76, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, à la ministre responsable de la Montérégie, Madame Lucie Charlebois, à la députée du comté de Vaudreuil, Madame Marie-Claude Nichols, à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et au Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île.

2017-04-102

SUJET : EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE EN RESSOURCES HUMAINES POUR LA PRODUCTION DES FICHES DE TRAVAIL AU NIVEAU DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

Considérant que, pour se conformer aux exigences de la Mutuelle de prévention, la Ville doit produire des fiches de travail au niveau de la santé et sécurité ;

Considérant que les projets mis de l'avant cette année feront en sorte d'utiliser au maximum de leur capacité les ressources humaines de la Ville ;

Considérant l'approbation des recommandations de la direction générale en Commission générale élargie le 3 avril 2017, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche d'un stagiaire en Ressources humaines pour une durée de 15 semaines du 15 mai au 25 août 2017 afin de procéder à la production des fiches de travail au niveau de la santé et sécurité dans les divers services en vue de se conformer aux exigences de la Mutuelle de prévention.

2017-04-103

SUJET : DÉCLARATION DE SOUTIEN AU DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN

Considérant que la population mondiale est confrontée aux répercussions sans cesse grandissantes des changements climatiques ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'émission de gaz à effet de serre et le rejet de contaminants dans l'eau, dans l'air et dans le sol sont quelques-uns des éléments nuisibles à notre environnement et ont une influence sur le milieu de façon générale et sur la santé des êtres vivants en particulier ;

Considérant que l'impact des changements climatiques se reflète également à plusieurs niveaux, notamment social et économique ;

Considérant que la sensibilité à l'égard de l'environnement ne doit pas se limiter à quelques individus et organisations ;

Considérant que l'environnement ne se limite pas à des frontières municipales et qu'une collaboration de l'ensemble des municipalités est nécessaire ;

Considérant que la Ville de Pincourt est d'avis que le bien-être de la communauté est intimement lié à un environnement sain ;

Considérant que la Ville de Pincourt considère que tous les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement sain, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt soit engagée dans le respect, la protection et la promotion du droit à un environnement sain ;

Que la Ville de Pincourt soutienne l'initiative du mouvement bleu terre de faire inscrire dans la *Charte canadienne des droits et libertés* le droit à un environnement sain et la mise en place d'actions favorables à cet égard.

2017-04-104

SUJET :

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ -
CONTRAT POUR LA TENUE D'UN CONCERT EXTÉRIEUR DE
L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN LE 11 AOÛT 2017**

AMENDÉE PAR LA
RÉSOLUTION
2017-05-139

Considérant les recommandations de la direction générale ;

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 3 avril 2017, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron

ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer ainsi que messieurs Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

A VOTÉ CONTRE Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de « L'Orchestre Métropolitain » pour la tenue d'un concert extérieur au parc Bellevue le vendredi 11 août 2017 pour une somme de 34 009,61 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.790.00.510.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-04-105

SUJET : DÉNONCIATION DES NOUVEAUX CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LA REDISTRIBUTION 2017 À LA SUITE DE LA MODIFICATION AU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION

CONSIDÉRANT la demande d'appui par résolution numéro 2017-03-103 de la MRC de la Haute-Yamaska ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui par résolution numéro 17-03-22-14 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du nouveau cadre normatif du Programme de redistribution des redevances à l'élimination le 1^{er} novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce nouveau cadre normatif pénalisera les MRC et les municipalités du fait que les modifications apportées agissent rétroactivement sur les données 2016, n'ayant laissé aucun temps d'ajustement et, d'autre part, ampute des revenus importants sans les avoir prévus avant la préparation des budgets 2017 ;

CONSIDÉRANT que cette situation ajoute un fardeau fiscal aux citoyens ainsi qu'à toutes les MRC et municipalités ayant déployé des efforts pour mettre en valeur les matières résiduelles et organiques ;

CONSIDÉRANT que les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC sont conçus afin de rencontrer les orientations gouvernementales voulant que les matières résiduelles soient détournées de l'enfouissement d'ici 2020 ;

CONSIDÉRANT que cette intégration entrera progressivement en vigueur à compter de la redistribution 2017, sur la base des mesures en place dans l'année de référence précédente, soit 2016, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la MRC de la Haute-Yamaska en dénonçant la discrimination du nouveau cadre normatif du Programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles et **de demander** au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de revoir ses incitatifs afin de tenir compte des efforts considérables déployés par les MRC et les municipalités pour recycler les matières résiduelles et organiques ;

De déplorer auprès du MDDELCC que les MRC et les municipalités sont pénalisées du fait que les modifications apportées au cadre normatif agissent rétroactivement sur les données de 2016, n'ayant laissé aucun temps d'ajustement et, d'autre part, ampute le budget 2017 de revenus importants sans avoir été prévues avant la préparation des budgets 2017.

2017-04-106

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - AMÉNAGEMENT ET SIGNALISATION ADDITIONNELLE SUR LA RUE BELLEVUE

Considérant la volonté du conseil municipal d'ajouter des aménagements paysagers et de la signalisation additionnelle sur la rue Bellevue afin de faire respecter la signalisation routière présente, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à faire l'acquisition, après vérification de prix auprès de divers fournisseurs, des équipements nécessaires pour un montant ne dépassant pas 20 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.300.10.641.

2017-04-107

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2017-04-108

SUJET : OUVERTURE DES MARGES DE CRÉDITS TEMPORAIRES

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'ouverture, par la Trésorière, des marges de crédits temporaires pour les règlements suivants :

R864	Règlement décrétant des travaux de réfection des égouts sanitaires et pluviaux, de l'aqueduc et de la chaussée sur une partie de la 5 ^e Avenue	900 000 \$
R867	Règlement décrétant des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial ainsi que des travaux de réfection de chaussée et de ses dépendances sur une partie du chemin Duhamel	12 281 000 \$

2017-04-109

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – AVRIL 2017

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

A) Paiement à effectuer à « Comeau Expert-Conseil »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 25 581,94 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 2 pour les travaux de services professionnels au 31 mars 2017.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

B) Paiement à effectuer à « Construction G-Nesis inc. »

Pour le projet de réfection des 23^e, 24^e et 25^e Avenues, la somme de 103 923,12 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 5 pour les travaux de services d'ingénierie exécutés jusqu'au 31 décembre 2016.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 863 soit imputée au poste comptable 22.300.10.863.

2017-04-110

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE - ENTREPÔT DU KIOSQUE DESJARDINS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à donner un mandat pour les travaux électriques, le système de surveillance et autres menus travaux pour l'entrepôt du kiosque Desjardins, pour une somme maximale de 24 999,99 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et imputée au poste comptable 22.700.20.075.

2017-04-111

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ -
AUTORISATION D'ACHAT DE LAMPADAIRES POUR LE
BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à procéder à l'achat de lampadaires pour une somme ne dépassant pas 24 999 \$ toutes taxes incluses, auprès de « Lumen ».

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 02.340.00.640.

2017-04-112

SUJET : AUTORISATION AU CLUB AQUATIQUE DE PINCOURT DE TENIR
UN TRIATHLON

Considérant la demande formulée par le Club Aquatique de Pincourt pour la tenue d'un triathlon ;

Considérant que le projet présenté utilisera principalement le parc Olympique avec une brève incursion sur le réseau routier, notamment sur la rue Boisé-du-Parc et le boulevard Olympique ;

Considérant que le projet s'inscrit dans les actions ciblées par la Politique de développement social au niveau des saines habitudes de vie, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le Club Aquatique de Pincourt à tenir un triathlon le samedi 29 juillet 2017 sur le territoire de la Ville de Pincourt, et ce, selon le plan déposé.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Service des travaux publics et des infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'événement, au besoin.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'événement.

2017-04-113

SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Moisson Sud-Ouest à tenir un barrage routier au profit de la Grande Guignolée des médias, le jeudi 7 décembre 2017, à l'intersection du boulevard de l'Île et de la 5^e Avenue à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.

2017-04-114

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS D'AVRIL 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 2 001,46 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois d'avril 2017 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2017-04-115

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE DEUX (2) SIÈGES PARENTS-ENFANTS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à procéder à l'achat, suivant recherche de prix, de deux (2) sièges parents-enfants auprès de « Tech Sport inc. », pour une somme de 1 940,82 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.700.40.721.

AMENDÉE PAR LA
RÉSOLUTION
2017-05-151



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-04-116

SUJET : MANDAT POUR LE PROJET DE LIGNE VERTE – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL – SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC.

Considérant l'offre de services de la firme « SAE – Solutions alternatives environnement inc. » pour l'année 2017 pour un service d'accompagnement professionnel, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De donner un mandat pour le projet de Ligne Verte – Service d'accompagnement professionnel auprès de la firme « SAE – Solutions alternatives environnement inc. », pour un somme ne dépassant pas 24 999,99 \$, toutes taxes incluses, et que le tout soit imputé au poste budgétaire 02.135.00.410.

2017-04-117

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MARS 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie

- 6 mars 2017

Comité consultatif d'urbanisme

- 6 mars 2017

2017-04-118

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 875 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE DU PARC OLYMPIQUE ET UN EMPRUNT DE 1 220 000 \$ À CETTE FIN

Considérant l'avis de motion 2017-04-088, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 875 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 875 décrétant des travaux de reconstruction du chalet de la piscine du parc Olympique et un emprunt de 1 220 000 \$ à cette fin.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 875 ait lieu le 1^{er} mai 2017, ou à toute autre date déterminée par le greffier.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2017-04-119** **SUJET :** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 781-03 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 780 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION, TEL QU'AMENDÉ**
-
- Considérant l'avis de motion 2017-03-083, il est
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 781-03 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 781-03 visant à assujettir la construction des immeubles dans les zones C1-28 et H1-31 aux dispositions concernant l'insonorisation d'un bâtiment à proximité de l'autoroute 20.
- 2017-04-120** **SUJET :** **RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 874 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE NORTHCOTE ET UN EMPRUNT DE 2 100 000 \$ À CETTE FIN**
-
- PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt par le directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 874 – Règlement décrétant des travaux de réfection de la rue Northcote et un emprunt de 2 100 000 \$ à cette fin.
- 2017-04-121** **SUJET :** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 574 444 – 56, CHEMIN DUHAMEL – PERMETTRE UNE SUPERFICIE AU SOL DE 57,41 MÈTRES CARRÉS POUR LE GARAGE DÉTACHÉ ET UNE SUPERFICIE AU SOL DE 15,14 MÈTRES CARRÉS POUR UNE REMISE**
-
- Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le 56, chemin Duhamel (lot 1 574 444);
- Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure;
- Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 25 mars 2017 du journal Première Édition, il est
- PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le 56, chemin Duhamel (lot 1 574 444) et permette une superficie au sol de 57,41 mètres carrés pour le garage détaché et une superficie au sol de 15,14 mètres carrés pour une remise.
- 2017-04-122** **SUJET :** **SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**
-



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Pincourt confirme son adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Ville de Pincourt s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Ville de Pincourt s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Ville de Pincourt s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

2017-04-123

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2017-04-091 – AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE (BELL)

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2017-04-091 – Autorisation de signature – Servitude (Bell) en modifiant le texte par le suivant :

« D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal ainsi que le DGA et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à intervenir, pour et au nom de la Ville de Pincourt, dans tout acte afin d'autoriser le chevauchement entre la servitude de Bell et les servitudes numéro 302220 et 249065 de la Ville de Pincourt, située sur les lots numéros 4 116 290, 5 957 752 et 5 957 753. »



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 44 et s'est terminée à 19 h 51.

2017-04-124

SUJET :

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 52, de lever la Séance ordinaire du 11 avril 2017.



YVAN CARDINAL
MAIRE



DANIELLE CARBONNEAU
ASSISTANTE-GREFFIÈRE